

# QUEL Avenir POUR VOTRE QUARTIER ?



PLAN LOCAL  
D'URBANISME ET  
DE L'HABITAT

PLUH

## Le PLU-H, qu'est-ce que c'est?

Document juridique composé d'un plan et d'un règlement qui fixe les grandes orientations d'urbanisme pour le territoire

Opposable (référence juridique obligatoire à l'instruction des demandes d'urbanisme)

Version en vigueur pour la Métropole de Lyon : 2019



**Le PLU-H a été élaboré par la Métropole de Lyon,  
en concertation avec les 59 communes.**



# Le PLU-H, comment le modifier ?

## ÉTAPE 1

Délibération du  
Conseil de la  
Métropole

## ÉTAPE 2

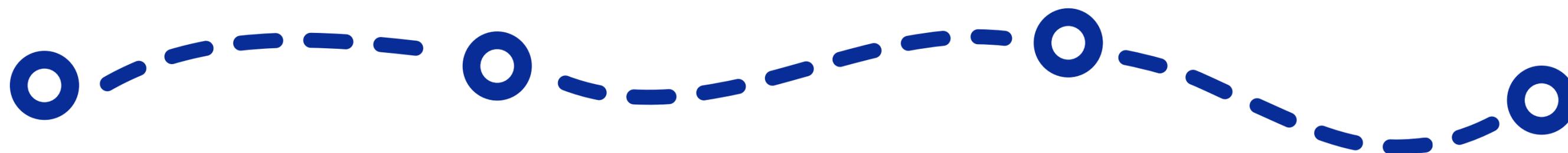
Concertation  
(habitants, communes,  
arrondissements...)

## ÉTAPE 3

Enquête publique  
réglementaire

## ÉTAPE 4

Approbation par le  
Conseil de la Métropole



# Le PLU-H, à quoi ça sert ?



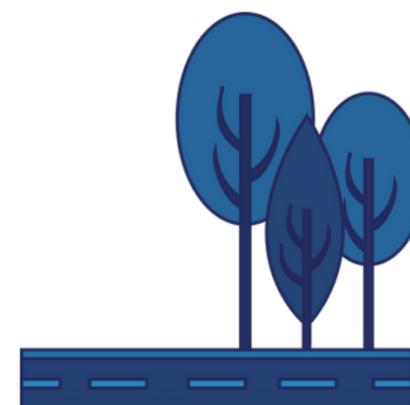
## LOGEMENTS

Prescriptions des règles d'habitat, des règles de gabarit, de stationnement en sous-sol



## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Organisation des zones commerciales, mixité entre logements et activités économiques



## ESPACES EXTÉRIEURS

Voies nouvelles et espaces verts



## PATRIMOINE

Sauvegarde des bâtiments à caractère patrimonial

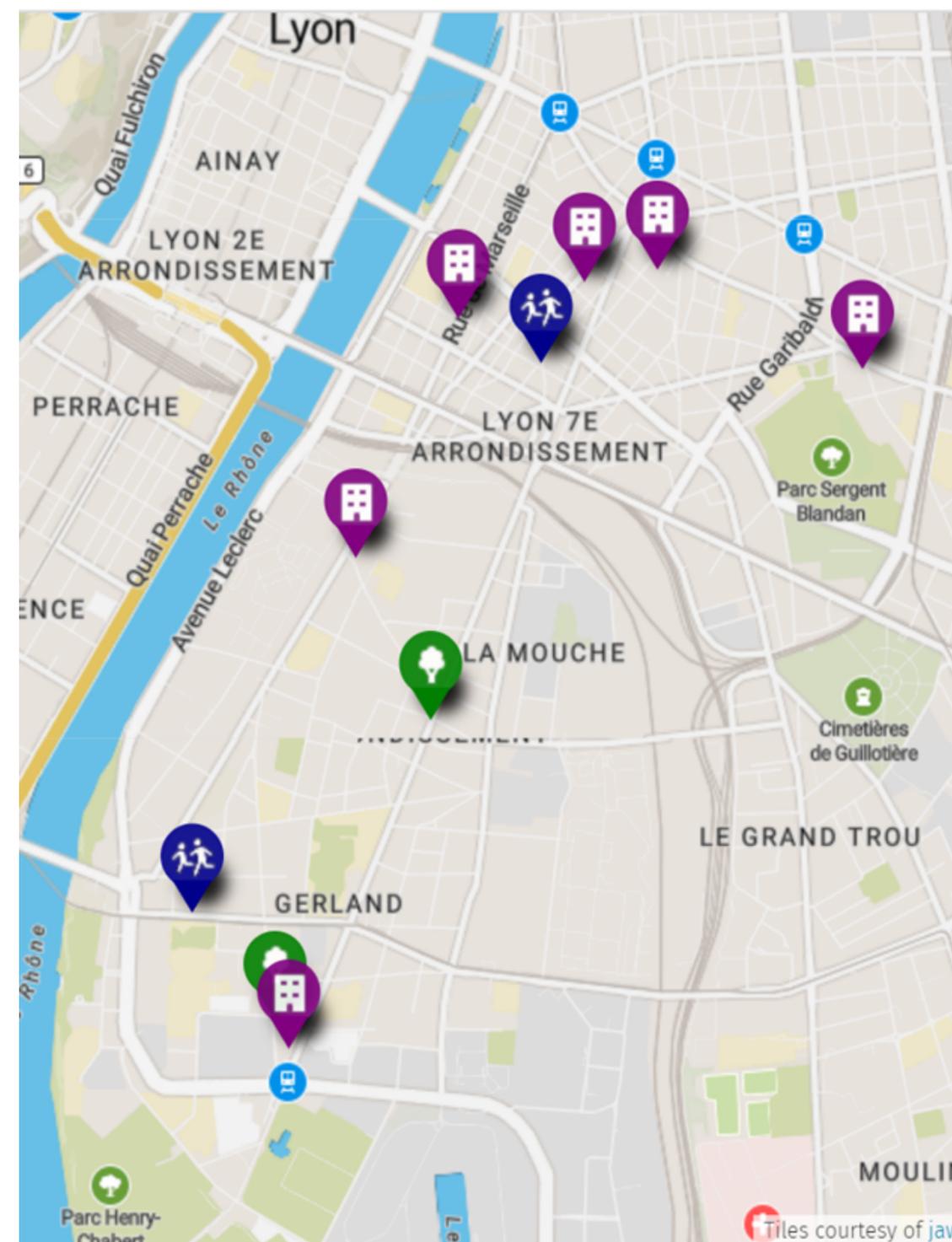
# Les principales évolutions sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement

**62 modifications sur l'arrondissement à l'occasion de la modification n°3 du PLU-H (entrée en vigueur en 2023)**

## EN BREF

- 2** nouveaux espaces verts protégés 
- 2** localisations pour équipements petite enfance 
- 6** nouveaux bâtiments remarquables protégés 
- 9** nouveaux emplacements réservés pour la réalisation de logements sociaux 

## Localisation des principales évolutions du PLU-H sur le 7<sup>ème</sup>





212 Grande rue de la Guillotière



La Commune, rue Pré-Gaudry



80 Rue de Marseille

## Quelques exemples de protection du patrimoine bâti



51 rue saint Michel



31 rue d'Anvers



Place des Pavillons

# Évolutions réglementaires de la modification 3

3 évolutions réglementaires pour les nouvelles constructions :

## *LOGEMENT SOCIAL*

Augmentation de la part de logements sociaux obligatoires, en particulier dans les quartiers peu pourvus

## *VÉGÉTALISATION*

Renaturation obligatoire d'un quart de la parcelle concernée par les nouvelles constructions

## *STATIONNEMENT*

Le nombre minimum de stationnements voiture obligatoire est diminué de 30%,  
le stationnement vélo est multiplié par 2.

# Participez à la concertation pour la modification 4 du PLUH !



La Métropole de Lyon organise une concertation afin de récolter les idées des habitantes et habitants sur :

- le patrimoine bâti à protéger
- les arbres remarquables à protéger (espaces publics ou privés)
- les orientations métropolitaines en matière d'aménagement et d'urbanisme

**Concertation :**  
**24 avril au 4 juin**  
**2023**

## **Pour vous informer et vous exprimer, plusieurs possibilités :**

- Consultez le [dossier de concertation en cliquant ici](#)
- Rendez-vous sur le [site de la Métropole de Lyon](#) pour retrouver toutes les informations et pour vous **exprimer en ligne**
- Complétez le registre **papier** à la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement ou à l'accueil de la Métropole de Lyon
- Envoyez un **courrier** par voie postale : Métropole de Lyon - Service Planification 20 rue du Lac - CS 33569 69505 Lyon Cedex 3

# Et maintenant ?



Pour aller plus loin sur les sujets de voirie, propreté, nature en ville, urbanisme, parcs et jardins : rejoignez votre conseil de quartier !

→ [mairie7.cabinet@mairie-lyon.fr](mailto:mairie7.cabinet@mairie-lyon.fr)



## Retour sur les deux réunions publiques d'information sur l'urbanisme du 7<sup>e</sup> et les modifications du PLU-H



2 mars 2023 : secteur Sud (Gerland)

6 mars 2023 : secteur Nord (Guillotière et Jean Macé)



Une centaine de participantes et participants à chaque réunion

Un temps de présentation suivi de temps d'échanges avec les élues et élus

## Retours des participantes et participants

Canaux de participation :

- Questions orales
- Questionnaire écrit
- Retours par mail



Préoccupations des habitantes et habitants sur  
plusieurs thématiques



**la liste des préoccupations a été  
transmise aux élues et élus concernés**

Propositions concrètes et localisées



**toutes les propositions ont été transmises  
aux élues et élus concernés et sont en cours  
d'analyse par les services**

# Les principales préoccupations exprimées

- Logement : prix, répartition géographique
- Aménagement urbain
- Végétalisation et adaptation au changement climatique
- Propreté et cadre de vie
- Partage de la voirie entre usagers (piétons, cyclistes, trottinettes, automobilistes)
- Stationnement voitures et vélos
- Sécurité et tranquillité publique
- Activités économiques : accès à des locaux, localisation

